

COMMUNIQUE DE PRESSE du Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or

Concours Christian-Myon de la sécurité routière 2022 : 7 lauréats côte-d'oriens primés

François Sauvadet, Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or, a remis ce lundi 14 novembre les prix du concours Christian-Myon de la sécurité routière 2022 à 7 lauréats. Une cérémonie toujours émouvante, 15 ans après la mort tragique de Christian Myon, alors conseiller général de la Côte-d'Or, tué par un chauffard sur la commune de Saint-Seine-l'Abbaye.

Créé en 2008 par l'Assemblée départementale pour lui rendre hommage, le concours Christian-Myon de la sécurité routière encourage et récompense les actions et projets qui visent à sensibiliser les Côte-d'Oriens à la sécurité routière. Une priorité et une préoccupation quotidienne pour le Département qui gère, entretient, modernise, sécurise quelque 5 674 km de routes.

« Cette année, j'ai souhaité renforcer les moyens alloués à l'entretien et la modernisation du réseau routier. Le Département investit 35,8 M€ pour fluidifier et sécuriser les déplacements des Côte-d'Oriens dont près d'1,2 millions d'euros consacrés exclusivement à des dispositifs de sécurité routière » a rappelé le Président Sauvadet.

« Nous avons le souci permanent d'améliorer la sécurité sur les routes dont nous avons la charge. La création d'un Observatoire départemental de la sécurité routière, qui réunit le Département, les services de l'Etat et l'ensemble des associations œuvrant dans ce domaine, et qui a rendu ses premières conclusions en mars 2021, en est une des illustrations. C'est un outil supplémentaire pour compléter les dispositifs existants et avoir un suivi transparent de l'accidentologie sur les routes départementales. On observe ainsi que l'accidentologie a considérablement reculé sur les routes départementales : sur l'ensemble du réseau départemental, la mortalité a été divisée par 6 en 20 ans et par 3 en 10 ans ! »

Mais tous les efforts du Département ne suffiront pas tant que certains usagers de la route continueront d'avoir des comportements à risque, pour eux-mêmes et pour les autres : excès de vitesse, conduite sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiant, téléphone au volant et autres occasionnent encore de trop nombreux morts sur nos routes.

C'est pourquoi le Département soutient les initiatives qui visent à lutter contre l'insécurité routière. Le concours Christian-Myon s'inscrit dans cette logique. Pour cette 13^e édition du concours, 3 collèges, 3 mairies et 1 entreprise sont récompensés pour leurs actions en matière de prévention ou de sécurité routière.

Les lauréats du concours Christian-Myon de la sécurité routière 2022

- **Le collège Camille Claudel à Chevigny-Saint-Sauveur** : Réalisation de films de sensibilisation avec des élèves de 5^e et de 3^e – Prix : 1 500 €
- **Le collège Jean Lacaille à Bligny-sur-Ouche** : Réalisation de films, jeux, escape game et journées de formation pour les élèves – Prix : 1 000 €
- **Le collège Les Hautes Pailles à Echenon** : Découverte de la pratique du vélo pendant les cours d'EPS, de sa maîtrise en toute sécurité à son entretien – Prix : 1 250 €
- **La mairie de Chevigny-Saint-Sauveur** : Organisation d'une journée de la sécurité routière avec de nombreuses associations et destinée aux jeunes – Prix : 1 000 €
- **La mairie de Ruffey-lès-Beaune** : Mise en place d'un circuit vélo avec divers ateliers et animations quizz auprès d'un jeune public – Prix : 1 500 €
- **La mairie de Fleurey-sur-Ouche** : Journée de sensibilisation à la sécurité routière pour les seniors après travaux de requalification dans la commune – Prix : 1 250 €
- **L'entreprise Saint Bernard Services à Saulon-la-Rue** : Action de prévention à la conduite en état d'ivresse par la création d'une application proposant à l'utilisateur un service assurant son retour chez lui en toute sécurité – Prix : 1 000 €.